



ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Beauport 2020, La ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches dépose ses commentaires auprès de [l'Agence Canadienne d'évaluation environnementale \(ACEE\)](#) et est préoccupée de la menace des acquis dans la réappropriation et la réhabilitation du fleuve notamment à la baie de Beauport

Québec, le 14 février 2017- La ZIP (Zone d'intervention prioritaire) de Québec et Chaudière-Appalaches, organisme existant depuis 25 ans, pour la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, [a déposé ses commentaires auprès de l'ACEE](#), pour le projet Beauport 2020 qui consiste en la construction d'un quai multifonctionnel et la mise en place d'un espace industrialo-portuaire à même le fleuve.

La ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches rappelle sa mission dans le cadre du Programme ZIP pour la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent. L'organisme a organisé plusieurs consultations publiques qui ont amené à préparer un plan d'action visant la réhabilitation du fleuve et sa réappropriation par la population dont l'aménagement de la baie de Beauport, la végétalisation des berges à Beauport pour la faune et la flore et l'assainissement du fleuve pour retrouver des usages perdus comme la baignade. Depuis 25 ans, l'organisme met ses efforts afin de mobiliser le milieu pour que les priorités du milieu soient concrétisées.

Nous sommes heureux de constater que ces 30 dernières années, des investissements massifs ont été consacrés par les gouvernements, notamment dans le cadre du de l'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent qui existe depuis 1989, et différents intervenants, pour la réappropriation du fleuve afin de remédier aux problèmes de pollution, de la disparition des habitats pour la faune et de la flore et surtout pour aménager des accès au fleuve comme la Promenade Samuel –De Champlain (Phases I-II-III à plus de 200 M\$), le Bassin Brown (8 M\$), les aménagements du Plan vert et bleu (+50 M\$) et bien sûr l'aménagement de la plage de la baie de Beauport (20 M\$). De grands efforts ont aussi été consacrés pour la réintroduction du bar rayé disparu à cause du remblayage et dragage massifs du fleuve des années 1950 et 1960 effectués dans la région. À cet effet d'ailleurs, on observe des signes très encourageants pour le retour du bar rayé et nous espérons que la pêche sportive tant attendue pour ce poisson sera de nouveau ouverte au public. La plage de la baie de Beauport, inscrite dans notre plan d'action, a été aménagée, en 2008, au coût de 20 millions \$ et, depuis l'été 2016, nous sommes heureux que l'on puisse de nouveau s'y baigner, pour la première fois dans la région, 50 ans après l'interdiction de cet usage.

L'organisme demande à l'AECC d'évaluer le projet Beauport 2020, afin que l'on ne puisse pas perdre tous les acquis effectués ces 30 dernières années, après des investissements massifs consacrés à la réappropriation du fleuve pour améliorer la qualité de vie des citoyens et pour retrouver l'intégrité écologique du fleuve Saint-Laurent.

La ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches se préoccupe également de la pérennité de la plage de la baie de Beauport tant au niveau du maintien de son ouverture en tout temps, de la sécurité de ses usagers et de ses paysages. Il craint aussi l'impact du remblayage et du dragage proposé à la baie de Beauport de 30 hectares, l'équivalent de 50 terrains de football, sur le retour du bar rayé, dont la reproduction a été constatée à la baie de Beauport.

Pour lire le document déposé à l'AECC: <http://www.zipquebec.com/images/stories/actions/memoires/Beauport2020-ZIPQCH-AECC-022017F.pdf>